

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a renoncé au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement AN 120, AN 131, rue du Petit Étang, et AE 295 route de Bracieux.

CREATION DE DEUX REGIES DE RECETTES

Dans le courant du mois de mai prochain, le secrétariat de mairie sera équipé pour vendre les cartes de pêche du Carpiou de Sologne puisqu'il ne reste aucun autre point de vente sur la commune. Une régie de recettes a été créée à cet effet. D'autre part le Conseil Municipal a installé une régie provisoire pour la vente de la billetterie du concert de gospel qui aura lieu samedi 21 mai à l'église.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX PMR

Un agenda d'accessibilité programmé des bâtiments par les personnes handicapées a été réalisé suite à l'étude commandée à l'APAVE. Quelques adaptations devront être effectuées d'ici 2019, dont certaines en régie, pour se mettre en conformité avec la réglementation, à la salle des fêtes, la mairie et le groupe scolaire. Le coût des travaux est estimé à 8 000 € : plomberie, maçonneries, signalétique adaptée...

AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SPA

La municipalité a renouvelé le contrat signé avec la SPA de SASSAY afin d'accueillir les animaux errants récupérés sur le territoire communal. La participation s'élèvera à 631 € pour 2016.

ANNULATION DU TITRE POUR LA PARTICIPATION DE CHAMBORD DEVELOPPEMENT AUX BRANCHEMENTS DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA BOULERIE

À la demande de la société CHAMBORD DEVELOPPEMENT, un délai de paiement est accordé jusqu'en 2017, pour le remboursement des frais de raccordement aux réseaux du futur lotissement de la Boulerie, pour un montant de 6 215 €.

PRÊT DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION « DANSONS »

Le Conseil Municipal a renouvelé pour la rentrée prochaine, les conditions de prêt de la salle des fêtes pour l'association « Dansons » (cours de danse) : gratuité les jeudis soirs à partir de 18 h pour les entraînements hebdomadaires (hors vacances scolaires) - annuellement, location pour 3 stages organisés le dimanche au prix de 50 € le stage.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès des services de l'État dans le cadre du « fonds de soutien à l'investissement public local » pour le programme de rénovation des bâtiments communaux en matière d'accessibilité et énergétique. L'ensemble du programme s'élève à 46 000 €.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS

Le CCAS ayant été dissous au 1^{er} janvier 2016, c'est le Conseil Municipal qui a voté les comptes de clôture définitive du CCAS. En 2015, les recettes se sont élevées à 740 € correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Les dépenses se sont élevées à 780 € pour deux subventions versées. Le résultat final et définitif est un excédent de 720,19 € qui sera inscrit en recettes du budget communal pour 2016.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Sur l'exercice 2015, les dépenses se sont élevées à 1 328 900 € pour un montant de dépenses de 1 182 324 €. Avec la reprise des résultats de l'année précédente, l'excédent 2015 est de 146 576 €.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget prévisionnel 2016 s'équilibre à 734 345 € en section de fonctionnement et 203 470 € en section d'investissement. L'ensemble des dépenses de fonctionnement ont été resserrées. Les recettes sont en diminution d'environ 30 000 € (baisse des dotations, recettes d'impôts et taxe d'aménagement). Les dépenses d'investissement se limiteront donc au strict nécessaire : mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments et rénovation énergétique à l'école.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour 2016, à savoir : taxe d'habitation 15,58 %, taxe sur le foncier bâti : 25.15 %, taxe sur le foncier non bâti 58.97 %.